

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 26

Artikel: A propos du tremblement de terre du 9 juin 1881 : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la caisse aux bouteilles dont on lui faisait part après chaque morceau.

On trinqua si bien et on s'égaya à tel point, que le colonel, qui ne consultait guère sa montre, vit tout à coup l'adjudant arriver au galop et lui crier : « Oncle, j'ai fini, que faut-il faire à présent ? »

— Eh bien, fais encore un moment la petite dierre, et pi nous irons.

Au nombre des musiciens se trouvaient deux hommes fort irrités l'un contre l'autre, à la suite d'une vive altercation de la veille ; c'étaient le *grosse caisse* et les *cymbales*. La grosse caisse, qui paraissait le plus froissé, mûrissait une perfide revanche, et l'occasion venait le servir à souhait. Il connaissait parfaitement la musique, tandis que son adversaire, n'avait jamais su ce que c'était qu'une note. Il ne scandait le rythme, qu'en suivant scrupuleusement les coups de la grosse caisse, qu'il n'abandonnait pas des yeux. — On jouait un *andante* d'un caractère excessivement doux et écouté dans le plus grand silence. Tout à coup la grosse caisse lève énergiquement le bras comme pour donner un grand coup : aussitôt le cymbalier, trompé par ce geste, frappe vigoureusement ses plaques, dont le son grêle et frémissant fait une impression si désagréable, que le chef exaspéré suspendit l'exécution, au milieu des rires de la foule.

Quelques moments plus tard, la troupe se forma en carré, pour entendre le discours du Préfet, qui fut, ce jour-là, très éloquent : « Bataillon de réserve, s'écria-t-il, je ne puis que vous répéter ce que j'ai dit hier au bataillon d'élite ; je suis content de vous ; les manœuvres ont été bien exécutées et passablement commandées... Quelques nuages assombrisent notre horizon, mais j'espère que si jamais l'étranger mettait le pied sur notre territoire et venait réveiller le lion qui dort, il saurait bientôt ce qu'il en coûte... Oui, vous serez dignes de vos ancêtres qui ne reculaient jamais que lorsqu'ils ne pouvaient pas faire autrement... Officiers, sous-officiers et soldats, je vous présente les officiers promus à de nouveaux grades ; vous les respecterez, vous leur zobéirez dans tout ce qu'ils vous commanderont de conforme aux lois et règlements militaires... »

Tout à coup le tambour major, appuyé sur sa canne, et qui dormait debout sous l'influence du soleil et du petit blanc, chancelle et par un mouvement très naturel à l'homme qui dans cette position veut reprendre son équilibre, lève en l'air la main qui tient la canne, et les tambours de battre un roulement formidable, accompagné des bravos de la troupe.

Le préfet brusquement interloqué ne put reprendre le fil de son discours ; il le termina lorsque la troupe lui reporta le drapeau, après un superbe défilé en tiroir qui clôtra dignement cette solennité militaire.

L. M.

A propos du tremblement de terre du 9 juin 1881.

II

1394. — Un tremblement embrassa, non pas seulement la Suisse, mais tous les pays voisins ; toutes les montagnes, depuis leur cime, furent secouées. C'était le 22 mars. L'été qui suivit fut très chaud ; les fruits furent printanniers ; ce fut une année d'abondance.

1415. — Les habitants de Bâle, effrayés par un tremblement violent, prirent la fuite.

1456. — Le royaume de Naples fut presque ruiné par un tremblement de terre. On le sentit dans tout le Pays-de-Vaud.

Mai, 1574. — Genève et son voisinage furent ébranlés. La porte de Cornavin fut renversée.

Septembre, 1578. — Zurich, en particulier, fut dans l'épouvante, toute la Suisse trembla.

Mars, 1584. — Un tremblement de terre embrassa toute la Suisse et les pays voisins. Genève, où les secousses durèrent 12 minutes, fut dans l'effroi. Aigle fut fortement secoué. Le tremblement redoubla trois jours de suite, et le quatrième survint la chute d'une montagne qui couvrit les villages d'Yvorne et de Corbeyrier. Une grêle de pierres et de terre, poussée sans doute par des feux souterrains, s'éleva avec force et couvrit toutes les campagnes voisines. Le lac Léman, agité sans vent, s'élança dans les terres à plus de vingt pas.

1591. — Le canton de Glaris éprouve un grand tremblement. Une montagne y tombe et fait des dommages.

Août, 1597. — Le village de *Simpila*, district de Brigue, fut couvert par la chute d'une montagne voisine.

Septembre, 1600. — Le cours du Rhône fut suspendu, près de Genève, par un tremblement ; il y eut, à 3 ou 4 reprises, une sorte de flux et de reflux, le terrain sous l'endroit d'où le Rhône sort ayant été soulevé.

Septembre, 1601. — A deux heures du matin, toute la Suisse, l'Europe entière et même l'Asie, furent ébranlées. Grand effroi à Genève. Dans tout le Pays-de-Vaud, on entendit un grand bruit dans l'air. — A Lucerne, le cours de la Reuss fut interrompu, en sorte qu'une partie tombait dans le lac et l'autre rebroussait. On aurait pu passer à sec pendant un instant. — Zurich fut si violemment agitée que les magistrats saisirent sagement la circonstance pour faire des ordonnances sur les mœurs. — A Bâle, la maison de ville fut extraordinairement ébranlée. — A Berne, des ornements extérieurs de l'église cathédrale furent renversés.

Novembre, 1610. — Une secousse renverse une partie des murs de la ville de Bâle ; un murmure souterrain jette la population dans l'épouvante.

Juillet, 1617. — Un grand rocher tomba à Fribourg, sur une maison qui en fut écrasée. L'année suivante, *Pleurs*, fut enseveli par la chute du *Conto* ; 1,200 personnes périrent.

Décembre, 1674. — Toute la Suisse fut ébran-

lée. A Bâle, le tremblement fut violent. On était au sermon, tout le monde en sortit effrayé.

1688. — Naples fut en partie renversé ; l'année fut marquée par des orages qui désolèrent tout aux environs de Lausanne, et depuis Grandson jusqu'à Neuchâtel.

Mai et Juin 1716. — Divers tremblements à Genève. — A Alger, il périt plus de 20,000 personnes.

Août 1728. — Berne est si fortement ébranlé qu'on entend sonner jusqu'à cinq fois la cloche du grand horloge.

(*Reproduction textuelle d'un mémoire de 1755.*)

L'einterrâ à Dzozon.

Quand l'est que lo villio Dzozon est moo, l'aviont coumandâ ti lè pareints dâo défrou po lo dzo dè l'emterrâ, que dévessâi ètré pè on deveindro, à ne n'hâora dè la véprâo. Lo menistrè fe assebin invitâ, coumeint dè justo, et l'alliront queri on bouli dè 15 livrës, kâ on ne pâo pas rein què mettrè dâo jambon et dâo sâocessoñ, po clliâo tire-bas ; faut on bocon dè tsai fraitse et dè la soupa âo bouillon. Lè fennès étiont gaillâ accouâtiès pè l'hotô po préparâ cé fricot, et quand lo momeint dè dressi la soupa approtsa, tot lo mondo étai quie hormi lo menistrè. Mâ fâi coumeint la graisse dâo bouli n'est pas bouna quand l'est frâide, et que ne faillâi pas trâo quinquiernâ po sè mettrè à trablia âo bon momeint vu qu'on avâi dza écoumâ et rafonça du grand teimps, lo valet à Dzozon coumandâ dè parti. Lè porteu saillont la bière, la mettont su lo branka, lè pareints sè mettont ein fila et traçont po lo cemetiro po sè dépatsi dè reveni bafrâ. Ein rareveint, sè trâovont justameint ein même teimps que lo menistrè qu'étai venu tot balameint ein sè recordeint sur son testameint po férè la priyire et qu'est tot ébayi dè lè vairè dza reveni. — Ah ! vo voua-quie, monsu lo menistrè, se lâi fâ lo valet à Dzozon, vo z'arrevâ tot justo ; n'ein vito étâ einterrâ lo pére ein vo z'atteindeint. Ora bailli-vo la peina d'eintrâ, se vo plié !

Glanures vaudoises.

POUDRES. — Notre premier moulin à poudre fut établi dans le vallon du Flon, près de Lausanne ; et fut détruit par un incendie, heureusement sans explosion. On le remplaça par un autre moulin, construit sur un terrain situé sur les bords de la Venoge et que l'Etat a acheté de la commune d'Echandens. Après divers essais de fabrication, on parvint à donner à nos poudres un degré de force et de qualité qui les plaça au rang des plus estimées.

Le premier grand dépôt des poudres du Canton fut placé dans la tour d'Ouchy. Ce local ne tarda pas à devenir insuffisant, et n'offrait pas d'ailleurs, toutes les garanties de sûreté désirables. On transporta alors le dépôt dans la grande tour du château de Chillon. Puis de petits magasins furent ensuite établis sur divers points du Canton pour les besoins de la consommation journalière.

* * *

Poids et mesures. — Il fut un temps où, dans le canton de Vaud, il existait 9 livres différentes pour peser, 31 pots ou mesures pour les liquides, 24 quarterons pour les grains, et 19 aunes pour les étoffes. Tel était le système sous lequel nos pères ont vieilli, et sous lequel nous avons vécu jusqu'au 27 mai 1822.

Cet état de choses était du reste celui de toute la Suisse. Le Gouvernement helvétique, et la Diète qui lui succéda en 1803, songèrent à en sortir et à suivre l'exemple de la République française.

Pendant plusieurs années, cet objet fut traité en Diète, mais la divergence d'opinions fut telle que toutes les tentatives échouèrent et que l'obstacle fut déclaré insurmontable.

Le gouvernement Vaudois, dont la députation avait toujours insisté pour l'adoption de l'uniformité, crut pouvoir s'isoler à cet égard de ses confédérés. Après s'être entouré de toutes les lumières qu'il put réunir, il présenta au Grand Conseil, dans sa session de Mai 1822, un projet qui tendait à remplacer par un système unique l'amas incohérent des poids et mesures en usage parmi nous.

La base qui avait été adoptée reposait, comme dans le système français, sur une mesure immuable prise dans la nature. L'unité fondamentale des poids et mesures fut le pied, égal aux $\frac{3}{10}$ de la dix millionnième partie du $\frac{1}{4}$ du méridien terrestre, c'est-à-dire 3 décimètres.

Après une vive discussion dans le sein du Grand Conseil, où des objections de tout genre furent soulevées, le projet fut accepté, et le succès dépassa toutes les espérances. Chacun renonça à son aune, à sa livre, et fit, avec empressement, l'apprentissage du nouveau système.

Bassiner.

Il y a bien des gens qui, dans le langage familier, emploient le verbe *bassiner*, qui signifie ennuyer par des instances réitérées. D'où vient donc ce néologisme ?

On raconte, à Genève, qu'un atelier d'horlogerie de cette ville était fréquenté autrefois par un monsieur qui venait dire tous les jours où en étaient les travaux d'un bassin qu'il faisait construire dans sa propriété. Il ne parlait pas d'autre chose, et s'en allait heureux quand il avait tout dit sur son cher bassin. Cela dura aussi longtemps que la construction, qui marchait du reste fort lentement. Pour les ouvriers de l'horlogerie, ce visiteur, aussi ennuyeux qu'assidu, fut bientôt un *bassin*, qualification qui donna immédiatement naissance, comme on le pense bien, à *bassiner*.

Arrosement des plantes en vases. — Dans ce mois où les fleurs sourient sur toutes les fenêtres et égaient la demeure du pauvre aussi bien que celle du riche, quelques conseils sur les soins à leur donner feront sans doute plaisir à nos lectrices. — Les arrosements doivent être aug-